

## Rubrique 1 Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Airone WG  
Synonyme

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Utilisation Fongicide biologique  
Utilisations déconseillées

### 1.3 Renseignements concernant le fabricant fournissant la fiche de données de sécurité

Producteur ISAGRO S.p.A  
Adresse Via Caldera 21  
20153 Milano, Italy  
Téléphone +39 02 40 901 276  
E-mail msds@isagro.it  
Fournisseur Andermatt Biocontrol Suisse AG  
Adresse Stahlermatten 6  
6146 Grossdietwil, Suisse  
Téléphone +41 (0)62 917 5005  
E-mail sales@biocontrol.ch

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone 145 (Tox Info Suisse)

## Rubrique 2 Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Selon règlement CLP/REACH (EC) Nr. 1272/2008 [CLP]

Classe de danger	Catégorie de danger
Aquatic Acute	1
Aquatic Chronic	1
Acute Tox.	4

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement Attention  
Pictogramme GHS07, GHS09



### Mentions de danger

H332: dangereux pour la santé en cas d'inhalation  
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### Mentions de sécurité

P102: Tenir hors de portée des enfants.  
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
SP 1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

### 2.3 Autres dangers

La préparation ne contient pas de substances vPvB (vPvB = very

persistent, ver bioaccumulative) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006

La préparation ne contient pas des substances PBT (PBT = persistant, bioaccumulative, toxic) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006

## Rubrique 3 Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Ce produit est une préparation

### 3.2 Préparations

Composants dangereux aux termes de la Directive CEE 67/548 et du Règlement CLP et classification relative :

20% - 25% oxychlorure tétracuvrique (57-58)  
CAS: 1332-65-6



3.1/3/Oral Acute Tox. 3, H301



3.1/4/Inhal Acute Tox. 4, H332



4.1/A1 Aquatic Acute 1, H400



4.1/C1 Aquatic Chronic 1, H410

20% - 25% hydroxide de cuivre  
CAS: 20427-59-2



3.1/2/Inhal Acute Tox. 2, H330



3.1/4/Oral Acute Tox. 4, H302



3.3/1 Eye Dam. 1, H318



4.1/A1 Aquatic Acute 1, H400



4.1/C1 Aquatic Chronic 1, H410

## Rubrique 4 Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Aucune mesure particulière nécessaire.

Après inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos. Consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau tiède et au savon et bien rincer. Consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Ne faire vomir en aucun cas. **CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.**

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: dénaturation des protéines avec des lésions des muqueuses, atteinte rénale et hépatique et CNS, hémolyse. Convulsions, vomissements avec émission de matière verte,

brûlures d'estomac, coliques abdominales, diarrhée sanglante, ictère hémolytique ISO gastro-oesophagien, insuffisance hépatique et rénale, effondrement. Fièvre par inhalation de métal. Irritations oculaires et cutanées.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer la notice d'utilisation ou de la fiche de sécurité.)

Thérapie: lavage gastrique avec la solution de blancs d'œufs pour les cas d'empoisonnement de cuivre; si la cuprémie est élevé utiliser chélatant, pénicillamine par voie orale si libre, ou CaEDTA par voie intraveineuse et BAL par voie intramusculaire; pour le reste la thérapie symptomatique.

Mises en garde: consulter un centre antipoison.

## Rubrique 5 Mesures de lutte contre l'incendie

**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction: Eau. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Moyens d'extinction inappropriés: Aucun en particulier.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**

Ne pas aspirer les gaz et des produits de combustion provenant de l'explosion, qui, à des températures élevées, peuvent contenir des substances toxiques telles que des COx et du HCl (acide chlorhydrique). La combustion produit de la fumée lourde.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

## Rubrique 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables. Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Laver à l'eau abondante.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Voir rubrique 13 ainsi que protection individuelle voir rubrique 8

## Rubrique 7 Manipulation et stockage

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles: Aucune en particulier.

Indication pour les locaux: Locaux correctement aérés.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

## Rubrique 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Oxychlorure tétracuvrique (57-58) - CAS: 1332-65-6

TLV TWA - 1 mg/m<sup>3</sup> (Cu)

hydroxide de cuivre - CAS: 20427-59-2

TLV TWA - 1 mg/m<sup>3</sup> (Cu)

Valeurs limites d'exposition DNEL

N.A.

Valeurs limites d'exposition PNEC

N.A.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Protection des yeux/de visage

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

Protection de la peau

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection respiratoire

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques

Aucun.

Autres

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

## Rubrique 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme et couleur

Granules, du bleu clair au vert

Odeur

pas disponible

Seuil olfactif

non déterminé

Valeur du pH

7.67 (1% dans l'eau)

Point de fusion

non déterminé

Point d'ébullition

non déterminé

Point d'inflammation

non déterminé

Taux d'évaporation

non déterminé

Inflammabilité

pas inflammable sur la base des composants

Limite inférieure et supérieure d'explosibilité

non déterminé

Pression de vapeur (20 °C)

pas applicable

Densité de vapeur	non déterminé
Densité	1.11 g/mL
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	pas applicable à cause de l'insolubilité du sel
Température d'auto-allumage	non déterminé
Température de décomposition	non déterminé
Viscosité	non déterminé
Propriétés explosives	aucun, sur la base des composants
Propriétés comburantes	aucun, sur la base des composants

## 9.2 Autres informations

aucun

## Rubrique 10 Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable en conditions normales

### 10.2 Stabilité chimique

Stable en conditions normales

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

### 10.4 Conditions à éviter

Stable en conditions normales

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune en particulier.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun

## Rubrique 11 Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le mélange, *COCOH 14 WG*

Toxicité aiguë LD<sub>50</sub> (orale) (OECD 423; OPPTS 870,1000) : > 5000 mg/kg (rat)  
LD<sub>50</sub> (dermique) (OECD 402; OPPTS 870.1200) : > 2000 mg/kg (rat)

LC<sub>50</sub> (4h) (inhalation): Pas demandée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Haut (OECD 404): Nicht reizend (Kaninchen)

Augen (OECD 405): Nicht reizend (Kaninchen)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée pas sensibilisateur (Cochon d'Inde)

Informations toxicologiques concernant *oxychlorure tétracuivrique*

Mutagenicité sur les cellules germinales Négatif

Cancérogénicité Négatif

Toxicité pour la reproduction Négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique pas de donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – pas de donnée disponible

exposition répétée	
Danger par aspiration	pas de donnée disponible
Informations toxicologiques concernant <i>copper hydroxide</i>	
Mutagénicité sur les cellules germinales	Négatif
Cancérogénicité	Négatif
Toxicité pour la reproduction	Négatif
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	pas de donnée disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	pas de donnée disponible
Danger par aspiration	pas de donnée disponible

## Rubrique 12 Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aiguë (courte durée)

Poissons	<i>Onchorynchus mykiss</i> : LC50 (96h): 12.2 mg Cu/L NOEC (96h) = 0.4 mg Cu/L
Invertébrés	<i>Daphnia magna</i> : EC50 (48 h): 101 µg/L; NOEC (48 h) : 38.5 µg/L;
Algues/plantes aquatiques	<i>Desmodesmus subspicatus</i> : ErC50: 157.98 µg Cu/L; EyC50: 38.27 µg Cu/L;
Autres organismes	pas de donnée disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradabilité abiotique	Informations concernant <i>oxychlorure tétracuvrique/hydroxide de cuivre</i> :
Dégradabilité physique et photochimique	Pas promptement biodégradable.
Biodégradation	

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage octanol-eau	Pas applicable à cause de l'insolubilité du sel
Facteur de bioconcentration	Pas applicable à cause de l'insolubilité du sel

### 12.4 Mobilité dans le sol

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement	Pas applicable. Le cuivre est faiblement mobile dans le sol.
Tension superficielle	Pas applicable à cause de l'insolubilité du sel
Adsorption/lixiviation	Pas applicable à cause de l'insolubilité du sel

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

La préparation ne contient pas des substances vPvB et ne contient pas des substances PBT.

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucun

### 12.7 Autres informations

Aucun

**Rubrique 13 Considérations relatives à l'élimination**

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Elimination de Produit/ Emballage	Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.
Code/marquage des déchets conforme à OMoD	Aucun
Information important pour le traitement des déchets	Aucun
Information important pour le traitement d'eau sale	Aucun
Autre recommandation pour le traitement des déchets	Aucun

**Rubrique 14 Informations relatives au transport**

## 14.1. Numéro ONU

ADR-Numéro ONU	3077
IMDG-Un numéro	3077

## 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR-Shipping Name	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (oxychlorure tétracuivrique et hydroxide de cuivre)
MDG-Technical name	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (copper oxychloride and copper hydroxide)

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Routier	9
ADR-Label	9
ADR - Numéro d'identification du danger	90
IMDG-Class	9

## 14.4. Groupe d'emballage

ADR-Packing Group	III
IMDG-Packing group	III

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Marine polluant:	Polluant marine
------------------	-----------------

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Quantité limitée	5 Kg
IMDG-EMS	F-A, S-F
Tunnel - Code	(E)

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas applicable

**Rubrique 15 Informations relatives à la réglementation**

## 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou à la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 67/548/CEE (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses)  
 Dir. 99/45/CE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses)  
 Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le

travail)  
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)  
Dir. 2006/8/CE  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)  
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP)  
Règlement (EU) n° 453/2010 (Annexe I)  
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)  
Restrictions liées au produit ou aux substances contenues  
conformément à l'Annexe XVII de la  
Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications  
successives:  
Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:  
Directive 82/501/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents  
graves') et amendements  
successifs.  
Règlement (CE) no 648/2004

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas demandée

## Rubrique 16 Autres informations

Ces indications concernent le produit défini pour le consommateur final. Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.

### i Révision

Date

Adapté au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

15.07.2022